

Réf: Dossier N° : 57484

**AVIS DE CONSTITUTION****SOCIETE « AKO. CONSTRUCTION »****Siège social : ABIDJAN - ABOBO SOGEFIHA CARREFOUR AKEIKOI,  
08 BP 2177 ABJ 08**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09 Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 03 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination**: « AKO. CONSTRUCTION » .

**Objet**: construction de tous types de batiments .Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital social**: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

**Siège social**: ABIDJAN - ABOBO SOGEFIHA CARREFOUR AKEIKOI,  
08 BP 2177 ABJ 08

**GERANT**: Monsieur AKA ANANI KOUASSI OLIVIER .

**RCCM**: n°CI-ABJ-2018-B-31081 du 29/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

**Durée**: 99 ans

**Dépôt au greffe**: n°27850 du 29/11/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

